

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR**

**RAPPORT A FIN D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LA GESTION DU LYCEE PROFESSIONNEL RÉGIONAL
FREDERIC MISTRAL A MARSEILLE
À COMPTER DE L'EXERCICE 2001**

Rappel de procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion de l'établissement public local d'enseignement professionnel régional Frédéric Mistral à Marseille, qui a été confié à M. Amigues conseiller. Par lettre en date du 5 février 2007 le président de la chambre en a informé M. Alexandre Grimaldi, seul ordonnateur sur la période contrôlée. L'entretien de fin d'instruction a eu le 27 juin 2007 avec M. Alexandre Grimaldi.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 5 septembre 2007 ses observations provisoires qui ont été adressées à M. GRIMALDI, le 3 décembre 2007, et reçues le 4 décembre 2007.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la Chambre en sa deuxième section a arrêté ses observations définitives, le 4 juin 2008.

Le rapport a été communiqué, à M. Grimaldi, proviseur en fonction.

La chambre n'a reçu aucune réponse dans le délai légal d'un mois.

Ce rapport devra être communiqué par le proviseur à son assemblée délibérante lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Le contrôle de gestion du lycée d'enseignement professionnel régional Frederic Mistral à Marseille participe à l'enquête commune aux chambres régionales et territoriales des comptes et à la Cour des Comptes menée sur l'efficience et l'efficacité des lycées professionnels.

Par lettre du 15 mai 2006, et du 13 février 2007 les présidents, respectivement de la 3^{ème} chambre de la Cour des Comptes et de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte-d'Azur en ont informé le recteur de l'académie de Nice. Cette enquête se compose de trois volets : le premier volet porte sur le pilotage des formations de lycées professionnels par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ; le second porte sur les programmes régionaux de formation professionnelle ; le troisième, enfin, se fonde sur l'examen d'un échantillon de lycées professionnels.

La chambre a examiné les points suivants :

Présentation de l'établissement

La situation financière

L'intégration de l'établissement dans son environnement

L'établissement et les nouvelles modalités académiques et régionales de développement des formations

Le coût de formation

1 Présentation de l'établissement

Le lycée professionnel Frédéric Mistral est situé dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille. Toutes les formations initiales (industrielles ou tertiaires) ainsi que celles de la formation continue sont centrées sur le secteur de l'automobile. Le lycée, construit en 1955, a été rénové entre 1993 et 1998. Il est réparti sur 8 bâtiments d'une superficie totale de près de 8 000m², répartis sur 4 hectares. Il ne dispose pas d'internat, mais offre un service de demi-pension. Il a effectué une démarche pour la labellisation au titre de « lycée des métiers de l'automobile », qu'il n'a pas encore obtenue.

Sans être le support d'un Greta, l'établissement adhère au Greta de Marseille-Sud. Il est voisin d'un CFA dont il a assuré la responsabilité pédagogique jusqu'en 1999. A compter de cette date, et à la demande du recteur de l'académie, le CFA « automobile formation 13 » est devenu une structure privée sous contrat avec l'éducation nationale. Le lycée est le siège d'une agence comptable qui est aussi chargée de la gestion du collège Anatole France.

Depuis 1999, il est classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et bénéficie à ce titre de moyens accrus : 40h d'enseignements supplémentaires, un poste de CPE et un poste de documentaliste en 2006. Il est rattaché au réseau d'éducation prioritaire de l'Huveaune Ouest. Pour l'année 2006/2007 il accueille 628 élèves. 55% des élèves sont scolarisés dans la filière automobile.

Rentrée 2006/2007- données établissement											
Mention complémentaire et M.R.C.A*		%	BAC PRO		%	BEP		%	FCIL		%
Maintenance moteur Injection Diesel	10	1,59%	Métiers de la comptabilité	29		Métiers de la comptabilité	52				
Maintenance des systèmes embarqués	7	1,11%	Métiers du secrétariat	27		Métiers du secrétariat	55		Moteur de compétition	10	
M.R.C.A/Formation en expert automobile	15	2,39%	Commerce	23		Vente action marchande	56		Contrôleur technique	12	
			Maintenance véhicules automobiles	50		Maintenance véhicules automobiles	163		Aérogaphie	14	
			Carrosserie	27		Carrosserie	54				
Total MC et MRCA	32	5,10%	Total Bac Pro	156	24,84%	Total Bep	380	60,51%	Total FCIL	36	5,73%
3ème à découverte 3DP6	24	3,82%									
			TOTAL GENERAL	628	100,00%	%					

* « méthode réparation carrosserie automobile » ou MRCA

L'établissement recrute ses élèves sur l'ensemble du bassin d'emploi de Marseille, voire au-delà de cette zone. Ainsi, pour l'année 2005-2006, les élèves des classes de seconde BEP tertiaires étaient issus de 120 établissements, tous situés dans les Bouches du Rhône. Les 36 élèves inscrits en mention complémentaire, en MRCA ou en filière aérogaphie étaient originaires de 10 établissements ; 4 d'entre eux étaient recrutés hors du département (Var, Vaucluse, Gard, Hérault).

Les formations sont équilibrées entre les deux pôles tertiaire et industriel. Il est à noter que l'établissement, grâce à ses relations avec les professionnels du secteur, a mis en place des formations spécifiques : ainsi, les formations complémentaires d'insertion locale ou FCIL qui s'adressent à des jeunes de niveau IV ou V dans les domaines comme l'aérogaphie, du contrôle technique et des moteurs de compétition. Ces formations complémentaires aboutissent à la délivrance d'une attestation après épreuves devant un jury composé de professionnels de la région et d'enseignants. Par ailleurs, après un BTS, une formation est proposée dans le domaine de l'expertise automobile, formation dite MRCA ou « méthode réparation carrosserie automobile » sanctionnée par une attestation de compétence délivrée par le même type de jury.

D'après le diagnostic réalisé par le proviseur en 2003, le lycée accueille une population très défavorisée .72% des élèves accueillis sont issus de CSP défavorisés ; les élèves d'origine étrangère y sont très nombreux (6,7% d'élèves étrangers hors UE à Frédéric Mistral alors que la moyenne du département des bouches du Rhône est de 5,8%). Selon les données académiques, en 2006, le total des élèves des classes défavorisées du lycée Mistral est de 58,8%, moyenne qui serait inférieure à celle des lycées professionnels en REP, soit 65,4%.

Les opérations d'affectation après la classe de troisième, de seconde ou de terminale de BEP sont réalisées à l'aide de l'application informatique PAM (préparation de l'affectation multi dossier. Les deux tiers des élèves ont demandé l'établissement en premier vœu. Les filières proposées permettent l'accès au BEP, au baccalauréat professionnel, à deux mentions complémentaires, à deux FCIL et à une formation post BTS préparant au diplôme d'expert en automobile. Le chef d'établissement note que les sections tertiaires sont les plus concernées par « l'orientation par défaut », car leurs élèves sont souvent en situation d'échec scolaire.

Le lycée Mistral utilise 90 % de ses capacités d'accueil ainsi que précisé dans le tableau ci-après.

Bilan de l'affectation rentrée 2005 et abandons d'études fin 2004-05												
source : connaissance académique partagée												
	Inscrits à la rentrée	Vœux n°1 par place	Taux de remplissage	Taux d'abandons	Inscrits à la rentrée	Vœux n°1 par place	Taux de remplissage	Taux d'abandons	Inscrits à la rentrée	Vœux n°1 par place	Taux de remplissage	Taux d'abandons
	1ère année de Bep en 2 ans				1ère année de CAP en 2 ans				1ère année de Bac Pro en 2 ans			
Frédéric Mistral	199	1,1	97,5	15,4					89	1,9	97,8	12
LP SEP public de l'académie	7345	1,5	96,7	15,3	1336	1,9	89,9	25,7	3049	1,8	89,8	16,4

Les résultats aux examens sont corrects même si une faiblesse au niveau des classes de BEP est constatée. Selon les informations du rectorat de l'académie d'Aix Marseille, 55,5 % des élèves de BEP de l'année 2006 accèdent au diplôme, alors que le taux académique est de 70,2 %, et pour les établissements en ZEP de 6 %. De même, 72 % des élèves accèdent au diplôme du baccalauréat, alors que le taux académique est de 78,8 % et celui des établissements en ZEP de 74,6 %

Le taux de sortie en cours de formation depuis 2001 est faible. Il est même en diminution depuis que l'orientation par le processus PAM oriente les jeunes parfois de moins de 16 ans vers la voie professionnelle.

Le lycée a accès aux indicateurs du dispositif IVA « indicateur vie active » piloté par les services académiques et l'établissement, pour assurer un suivi du devenir des élèves à l'issue de leur scolarité, suivi qui n'est pas assuré au mieux selon le proviseur. En effet, la collecte des réponses au questionnaire de sortie effectuée auprès des élèves, après relance, reste faible. Sur 180 élèves interrogés en 2005, seuls 62 ont répondu (34%).

2 La situation financière

Le budget de 2005 du lycée Frédéric Mistral est d'un montant de 825 679,24 € en section de fonctionnement et de 96 349,24 € en opérations en capital, soit un total général de 922 028,48 €.

Le fond de roulement

D'un montant de 312 739,84 € en 2005, il correspond aux réserves disponibles de l'établissement. La Chambre constate que les réserves de l'établissement représentent en 2005 93% de la subvention de la région comptabilisée au compte 7442 soit 335 874,72€. Ce montant est particulièrement important, même si le responsable de l'établissement souligne que les réserves ont notablement diminué, puisqu'elles s'élevaient en 1996 à 525 067,46 €. En effet, chaque année, les réserves sont utilisées pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement : renouvellement d'équipement automobile, achats pour le CDI, travaux en matière d'énergie, voyages, remplacement du mobilier dans des salles de classe, espaces verts.

Les recettes du service général

Elles s'élèvent à 606 397,41€. La principale ressource de fonctionnement provient de la subvention versée par la région qui s'élève au compte 7442 à 239 122,16€ et représente 39% des recettes totales.

Les subventions de l'Etat, enregistrées aux comptes 741, concernent principalement les opérations à caractère social, comme les fonds sociaux, la subvention pour bourses et aides, la subvention des emplois jeunes. Les recettes pour subvention des aides et transfert, s'élèvent à 345 127,04€.

L'établissement n'a pas de valeur mobilière de placements.

Les recettes des services spéciaux

Les ressources de l'enseignement technique, chapitre J1, d'un montant total de 132 131,48€, se composent pour l'essentiel de la subvention de la région soit 96 752,56€, et de l'utilisation de la taxe d'apprentissage pour un montant de 28 893,20€. La vente des objets confectionnés, d'un montant de 2 591,45€ est relativement faible. Les recettes du chapitre spécial R2 « service annexe des services d'hébergement », dont la principale ressource se traduit par la constatation des produits scolaires s'élèvent à 48 323,03€.

Les recettes en capital

En 2005, les recettes en capital comprenaient une subvention de la région d'un montant de 46 000,00€, une subvention de l'Etat de 30 000,00€ et 5 469,87€ de taxe d'apprentissage.

Si en 2005 l'établissement a utilisé la totalité des sommes versées au titre de la taxe d'apprentissage, 34 363,07 €, il n'a pu produire un état détaillé des sommes engagées, alors qu'en 2006, ce document a été établi.

Le montant des dépenses de voyages s'élève en 2005 à 17 033,10 €. Il est à noter en recettes au 7468, des dons et legs pour 1410 €.

3 L'intégration de l'établissement dans son environnement

Les relations avec les entreprises

Le proviseur indique que le lycée a signé des conventions avec l'agence nationale de la formation automobile (ANFA) et avec le groupement national de la formation automobile (GNFA). Le partenariat ainsi mis en place permet aux organismes de formations dépendant de ces deux groupements professionnels d'utiliser les plateaux techniques de l'établissement. En revanche, les relations du lycée avec les chambres de commerce et les chambres de métiers sont limitées.

Le bassin de formation

Le bassin de formation de Marseille-centre dont fait partie le lycée professionnel Frédéric Mistral ne coïncide pas avec la zone d'emploi, et ne correspond ni au Greta de Marseille-Sud auquel l'établissement adhère, ni à la zone d'éducation prioritaire. Pour le proviseur, cette superposition de plusieurs secteurs géographiques induit complexité et inefficacité.

A cet égard, le proviseur ne connaît pas l'existence du comité territorial d'éducation formation, nouvellement mis en place par la Région.

Les relations avec les collègues

Le lycée met en place des activités d'information en concertation avec les différents collèges de la région. Il accueille des élèves intéressés par les filières dispensées dans l'établissement lors des minis stages. Il reçoit des élèves et des professeurs des différents collèges dans le cadre de réunions d'information et d'aide à l'orientation à raison d'une demi-journée par semaine. Il organise des journées « portes ouvertes » destinées aux élèves et aux parents d'élèves. Le lycée participe à des forums comme « Métierama ». Par ailleurs, une classe de troisième de découverte professionnelle « 3^{ème} DP6 » a été créée en 2005.

4 L'établissement et les nouvelles modalités académiques et régionales de développement des formations

La politique pédagogique et éducative de l'établissement s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire renouvelé avec la mise en oeuvre de la LOLF. Le projet annuel de performance de l'établissement (PAPet) a été établi dans le cadre des orientations et des objectifs nationaux et académiques (PAP et PAPA), en fonction de ses spécificités. Un contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique devrait conclure la démarche.

Le chef d'établissement souligne que l'application de la LOLF, récente n'a pas été accompagnée de réunions de concertation.

La juxtaposition des démarches superposées (diagnostic, lettre de mission, projet d'établissement, PAPet, PAPA, PAP) est source de difficultés pour le chef d'établissement.

Dans le cadre du projet académique de performance et des huit objectifs préconisés par le rectorat, en décembre 2006, le lycée a sélectionné trois objectifs.

La réalisation des trois objectifs choisis est liée à l'énoncé d'un chiffrage sur l'année n-1 (année scolaire 2005-2006) sur l'année n (2006-2007) et sur l'année 2010 choisie comme cible. Des actions sont proposées pour atteindre ces objectifs.

L'objectif n° 1 concerne la réduction du taux d'absentéisme. En effet, en 2005 le taux d'absentéisme des élèves en BEP était de 25 % du nombre total des demi-journées dévolues à l'enseignement. Il s'agissait de le réduire à 20 % en 2006 et d'atteindre une cible de 15 % en 2010. Les actions liées à cet objectif ressortent d'un meilleur suivi de l'absentéisme des élèves et d'un rôle accru des professeurs principaux et des conseillers d'éducation.

L'objectif n° 2 concerne la diminution des actes de violence avec comme indicateur de suivi le nombre d'exclusions tant des cours que de l'établissement. En 2005 et 2006, le lycée a procédé respectivement à quatre et trois exclusions et vise à les limiter à deux en 2010. Les actions proposées reposent sur une meilleure intégration des élèves à leur arrivée dans l'établissement et un partenariat développé avec les familles.

L'objectif n° 3 concerne l'amélioration du taux de réussite aux examens de niveau V. L'indicateur de suivi concerne le taux de réussite au brevet d'enseignement professionnel et au baccalauréat. En 2005 et 2006 le taux de réussite était respectivement de 60 % et de 80 %. Il s'agit d'atteindre l'objectif de 85 % de taux de réussite en 2010. Pour atteindre ces objectifs l'établissement met en place un certificat d'aptitude professionnel en un an après le BEP dans la spécialité « mécanique automobile » et il veut favoriser la mise en œuvre d'un baccalauréat professionnel en 3 ans, par un passage direct en classe préparant au baccalauréat à l'issue de la troisième, sans passer par les deux années préparant au BEP.

Selon le proviseur, l'élaboration du projet d'établissement s'est effectué en concertation avec l'ensemble du personnel enseignant, non enseignant et parents d'élèves. A cet égard, le proviseur souligne la complexité des démarches actuelles qui doivent tenir compte des approches des membres de la communauté éducative de l'établissement et des exigences apportées par la mise en œuvre de la LOLF.

Le projet 2000/2003 s'articule autour d'une démarche se composant d'un diagnostic, d'objectifs, d'actions, de moyens et d'une évaluation mise en place pour l'examen de projets. En 2000/2003 trois projets ont été retenus : le projet EPS, le projet santé, le projet CDI. En 2004/2007, le tableau synoptique du projet d'établissement du lycée porte sur le thème « *comment amener nos élèves à devenir des professionnels compétents et des citoyens responsables* ».

L'évaluation du projet est effectuée lors de la présentation du bilan pédagogique au conseil d'administration une fois par an et lors de l'entretien d'évaluation avec l'inspecteur d'académie.

Le conseil pédagogique préconisé par la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École a été créé. Il peut notamment étudier les propositions d'expérimentations pédagogiques, dans les domaines définis par l'article 34 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École (article L.401-1 du code de l'éducation), que souhaitent mettre en oeuvre les équipes pédagogiques.

Au lycée Frédéric Mistral, le conseil pédagogique comprend les différents coordonnateurs par discipline et les représentants de chacun des niveaux de formation. Il s'est réuni pour la première fois en mars 2007. La réunion portait sur deux points : la mise en place qualitative des périodes de formation en entreprises (choix des stages rôle des enseignants), et la gestion détaillée des moyens en heures mis à la disposition de l'établissement pour la rentrée 2007 par le Rectorat.

Comme les autres lycées de la région, l'établissement est intégré à la démarche commune entre le rectorat et la région relative au plan triennal d'évolution des structures mis en place en 2006. En effet, les établissements secondaires sont invités à proposer des demandes d'évolution de la carte des formations sous statut scolaire ou par apprentissage, en s'inscrivant dans une perspective à 3 ans (plan stratégique triennal 2007-2009).

5 Le coût de la formation

Le proviseur ne dispose d'aucune information sur le coût des enseignants gérés par les services du rectorat. A partir des éléments transmis par l'établissement sur le coût des personnels (CES, CEC, CAE, AED) intégré dans le budget de l'établissement et des éléments transmis par le rectorat d'Aix-Marseille sur le coût des différents personnels de l'établissement, le coût moyen d'un élève du lycée Frédéric Mistral s'élève à 9 127,01 €.

Fredéric Mistral 641 élèves : coût moyen d'un élève en 2005			
Dep personnel			
	personnel EN	coût total Employeur	4 966 484,37
	CE CES ASE EJ	coût	57 353,73
		Coût total	5 023 838,10
Dep Fonctionnement			
	1ere section		
	A1-A2-B-C-D-F	coût total	579 345,97
	dépenses à déduire	Pas de greta, Pas Emop, R2 compte 658-8	4 832,30
		total	574 513,67
	Service spéciaux	J1 J2 J31 J32 N1 R81 R83 R84	200 990,94
		moins R81	57 353,73
		Coût total	718 150,88
Dep Hébergement			
	dep perso	déjà compté, car pas donné	
	R2		45 342,33
		Total	45 342,33
Dep Investissement	Amort et dépré Lycée		63 081,53
	Amortissmt batimts Région		-
		Total	63 081,53
		Total général	5 850 412,84
Coût moyen par élève en 2005			9 127,01 €

Aux termes des chiffres communiqués par le rectorat, le coût des enseignants représente en 2005 4 966 484,37€. Rapporté à la dotation globale horaire pour l'année 2005-2006 de 47 844 heures/an, c'est-à-dire le volume d'heures de formations allouées à l'établissement, le coût de l'heure d'enseignement est de 103,81 €. En octobre 2005, selon le procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2005, toutes absences confondues, 233 heures d'enseignements n'ont pas été assurées, et seules 61 heures ont été remplacées. De ce fait, les 172 heures non assurées représentent un coût total de 17 855,32€. En novembre 2005, 210 heures n'ont pas été assurées, soit un coût de 21 800 €.

A cet égard, il faut noter que le proviseur met en œuvre les dispositions du décret n°2005-753 du 1^{er} août 2000 portant modification du statut particulier des professeurs de lycée professionnel. Il conduit l'enseignant dont les élèves sont en stage à compléter son service par la participation aux actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté.

Bellswey
Bertrand SCHWERER